

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 03 juin 2021 à 18 h 45

Salle ALBAMIEL

Le trois juin deux mil vingt et un à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués en date du vingt-huit mai se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Lionel BEAUFORT, Maire.

Etaient présents : tous les membres en exercice sauf Jean-Claude BASTIEN qui a donné pouvoir à Lionel BEAUFORT.

Mme Monique CHAPPELLIER a été nommée secrétaire de séance et a déclaré accepter.

Lecture est faite du compte-rendu de la réunion du 05 mai 2021. En l'absence d'observation le compte-rendu est signé par tous les membres présents.

L'ordre du jour de la présente réunion est abordé.

- 1- Opérations budgétaires
- 2- Centre aéré
- 3- Espaces soins et santé
- 4- DETR demande de subvention axe 4- catégorie 4.1
- 5- Lettres en communication et questions diverses

1- OPERATIONS BUDGETAIRES

A/ MISE EN PLACE A TITRE EXPERIMENTAL DU REFERENTIEL M57 ET DU COMPTE FINANCIER UNIQUE AU 1^{ER} JANVIER 2021

préambule

A compter de 2020, les collectivités volontaires pourront remplacer leurs traditionnels compte administratif et compte de gestion par un seul document, dénommé « compte financier unique ».

Un arrêté du 16 octobre 2019 fixe la structure et le cadre des tableaux composant le compte financier unique.

Pendant l'expérimentation, le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

- [Arrêté du 16 octobre 2019](#) relatif au compte financier unique pour les collectivités territoriales et les groupements admis à l'expérimentation de ce compte et votant leur budget par nature - JO n° 0271 du 22 novembre 2019

délibération

Le Maire informe le Conseil Municipal que la tenue des comptes des collectivités locales sera concernée par deux actualités majeures :

- la généralisation en 2024 de la nomenclature M57 pour les collectivités locales et leurs établissements publics ;
- l'expérimentation du compte financier unique (CFU).

Ces deux chantiers, bien qu'indépendants, restent fortement liés. Ainsi l'adoption de la M57 est un préalable de l'expérimentation du CFU mais une collectivité peut adopter la M57 sans expérimenter le CFU.

À compter du 1er janvier 2024, la nomenclature M57 a vocation à remplacer les instructions des collectivités locales et de leurs établissements publics. L'adoption de la M 57 doit faire l'objet d'une délibération. Il est important que les communes se positionnent très tôt pour l'application de la M 57, et ce dès le 1er janvier 2022 mais également de candidater à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU). Cette candidature doit s'exercer avant le 1er juillet 2021. L'expérimentation prendra effet à la signature d'une convention et devra emporter adoption de la nomenclature M 57.

Considérant l'intérêt que pourra présenter le compte financier unique en remplacement du compte administratif et du compte de gestion dans la lecture des comptes publics de la Commune, Considérant que l'adoption du référentiel est un préalable au CFU,

Considérant l'avis favorable de la DGFIP,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la mise en place du référentiel M57 à compter du 1er janvier 2022 pour le budget suivant : - Budget principal.
- Autorise M. le Maire à signer la convention inhérente et à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en place du référentiel M57 et du compte financier unique à compter du 1^{er} janvier 2022.

B/ DON EGLISE

Le Maire fait part à l'assemblée présente :

- d'un don suivant chèque de Mme LEROY WAGNER Marguerite d'un montant de 150.00 € pour contribuer à la rénovation de l'Eglise Saint-Hilaire.

- De la création en date du 22 mars 2021 d'une association pour la sauvegarde de l'église Saint Hilaire de Longeville.
- Des travaux envisagés sur l'église Saint-Hilaire pour un montant 2 700 000 € HT.

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Donne tout pouvoir au Maire :
 - pour faire procéder :
 - à l'encaissement du chèque d'un montant de 150.00 € de Madame Marguerite WAGNER.
 - au reversement de la dite somme à l'association pour la sauvegarde de l'église Saint-Hilaire de Longeville.

C/ REMBOURSEMENT EMPRUNT N°5753665

Le Maire rappelle les termes du débat lors du vote du budget primitif 2021 concernant le remboursement de l'emprunt 5753665 pour un montant en capital de 300 000 €.

Il tenait à confirmer que l'état de trésorerie actuel permet sans problème le remboursement énoncé.

D/ TARIF PECHE

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal , à l'unanimité des présents., approuve le règlement intérieur fixant les tarifs de la pêche avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

Les gardes-pêche ont la gratuité de la carte de pêche (à mettre dans le règlement).

2- CENTRE AERE

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents donne tout pouvoir au Maire pour signer la convention entre la Commune de Longeville en Barrois, la Commune de Tannois et la Ligue de l'Enseignement (FOL 55) pour la mise en œuvre d'un accueil collectif de mineurs pour les enfants âgés de 4 à 12 ans pour chaque période estivale (juillet et août) de 2021 à 2025.

3- ESPACES SOIN ET SANTÉ

Location d'une cellule commerciale partagée

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, par deux abstentions (Nelly Droolans et Philippe Schwarz) et 13 pour décide la location par bail précaire (dérogatoire) de la cellule n° 1 une fois par semaine les lundis à compter du 7 juin 2021 pour une durée de un an renouvelable pour une période maximum de 3 ans sur la totalité du bail au tarif mensuel de 67.15 € auquel s'ajoute 8.60 € mensuel de charges soit un montant de 75.75 € TTC/mois à Madame Lydie VIGOT kinésologue.

Clauses à mettre dans le bail :

- une cellule partagée.
- Mise à disposition du matériel (conditions à définir)
- Préavis de trois mois

Etat des lieux studio 7 rue des Alliés- pas de PV

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal,

Vu l'état de lieux de sortie du logement,

Décide d'étudier et de reporter le dossier au prochain Conseil Municipal.

4- DETR REQUALIFICATION GLOBALE DES BOURGS

AXE 4- CATEGORIE 4-1

PRIORITE 1

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- D'adopter et de modifier son plan de financement :
 - De retirer les deux postes suivants :
 - 2 passages piétons lumineux (demande d'expérimentation en cours- le dossier sera représenté en 2022).
 - Mise en sécurité rue des Chenevières (le dossier sera revu dans son ensemble et représenté en 2022)
 - De garder uniquement le point « accès passerelle » pour un montant de 29 864.00 € HT de dépenses.
- De donner tout pouvoir au Maire pour mener à bien ce dossier.

5- LETTRES EN COMMUNICATION ET QUESTIONS DIVERSES

- Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 – tenue de l'urne.
- Feu d'artifice du 13 juillet 2021
- Fleurissement du village

- Lecture d'un courrier de Monsieur Gérard Longuet concernant la programmation des travaux de l'église Saint-Hilaire
- Tirage au sort des jurés d'assises à Bar le Duc 15 juin à 17 h 00
- Projet 28 août 2021

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 H 18.

Rappel de l'ordre du jour :

- 6- Opérations budgétaires
- 7- Centre aéré
- 8- Espaces soins et santé
- 9- DETR demande de subvention axe 4- catégorie 4.1
- 10- Lettres en communication et questions diverses

Pour extrait conforme

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Lionel BEAUFORT

Monique CHAPELLIER

Suivent les signatures,

Lionel Beaufort	Jean-Claude Bastien	Sandrine Cheval	Ophélie Texier-Pieri	Jean-Luc Dellenbach
Mélanie Dillinger	Stéphane Mathieu	Corinne Jamain	Jean-Luc Lavoivre	Doriane RIEHL
Didier Gousselot	Monique Chapellier	Max Founeau Comte	Nelly Droolans	Philippe Schwarz